

Compagnie : \_\_\_\_\_

PROCES - VERBAL

Unité : \_\_\_\_\_

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04103 - PV 00282/94

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

1

## ANALYSE ET REFERENCES :

REFERENCE : Observation d' un phénomène spatial non identifié

PERSONNES CONCERNEES : M. et Mme C (entendus)

D.O 27/05/94

Nous soussigné : adjudant C B , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à \_\_\_\_\_,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme J M , en résidence à \_\_\_\_\_,

Le sept mai mil neuf cent quatre vingt quatorze, à vingt deux heures, M. C B , domicilié à \_\_\_\_\_ nous avise téléphoniquement de ce qu'il vient d'observer un phénomène lumineux dans le ciel qui ne lui paraît pas habituel. Il a procédé à l'enregistrement de cette observation sur vidéo cassette et précise que nous pouvons visionner celle-ci.

## ENQUETE

- Au reçu de cette information nous nous présentons chez l'intéressé qui nous explique que vers 21 h 20, il a remarqué un point lumineux depuis son domicile qui se déplaçait en direction du NORD, NORD-OUEST, très lentement. Au moment de l'observation le ciel n'était encore pas étoilé. Il n'a perçu aucun bruit accompagnant cette lumière blanche, plus brillante et plus importante qu'une étoile. Il a pu effectuer cette observation jusqu'à environ 22 heures en compagnie de son épouse. Il a filmé durant quelques minutes cette observation et a réalisé trois photographies qui se sont révélées floues suite à la manipulation de l'appareil. (cf. PIECE N° 2).

- M. C nous visionne le film enregistré sur lequel on aperçoit un point lumineux sans forme particulière, à priori, malgré le grossissement du zoom du camescope pendant l'enregistrement. L'image, constamment cadrée sur la source lumineuse, ne fait apparaître aucun plan de référence du paysage ni de son déplacement.

- L'intéressé est disposé à laisser la cassette vidéo pour toute exploitation jugée utile.

- Mme C M a effectué la même observation que son mari. C'est elle qui a remarqué en premier lieu le phénomène. (cf. PIECE N° 3)

- Mme R H , voisine du couple C 'avisée par les intéressés a regardé à la jumelle cette lumière environ cinq minutes. Elle ne l'a pas vue se déplacer. Elle pense qu'il s'agit d'un satellite, ayant vu le phénomène le lendemain à peu près à la même heure. (cf. PIECE N° 4)

L'enquêteur. \_\_\_\_\_

05 JUL. 1994

1	M. le préfet
1	M. le Général Commandant la Région Aérienne
2	D.G.G.N. Section Renseignement
1	Archives

Date de clôture 24/06/1994
-------------------------------

- Nous avons contacté les autres voisins de la famille C [redacted], peu nombreux dans ce quartier réservé à une zone d'activité industrielle. Aucun n'a remarqué le phénomène signalé dont M. C [redacted] a parlé autour de lui sans recueillir d'autres témoignages.

- Mentionnons que le soir de l'observation, le ciel était dégagé. La température était douce.

M. C [redacted] n'a pas revu cette source lumineuse depuis la date des faits. Celle-ci se déplaçait à allure constante, sa luminosité et son importance n'ont pas varié pendant toute l'observation de l'intéressé et son épouse.

- Nous annexons au présent procès-verbal une photocopie de carte sur laquelle la trajectoire désignée du point lumineux est portée de son point d'observation à l'endroit de sa disparition (cf. PIECE N° 6).

Fait à [redacted] le 24 juin 1994.

L'O.P.J.  
[redacted]

Compagnie :

Unité :  
BT

C.U. 04103 - PV 00282/94

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF  
-----  
AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02 1

Nous soussigné : adjudant C B , adjoint au commandant de la brigade, en  
résidence à ,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C B , 43 ans,  
né le à FRANCE,  
demeurant zone artisanale,

marié, artisan carrossier, nationalité française,

qui déclare le vingt et un mai mil neuf cent quatre vingt quatorze  
à neuf heures et quarante cinq minutes:"-----

"""" Le 7 mai 1994, en soirée, je me trouvais à mon domicile lorsque mon épouse  
qui était à mes côtés, a attiré mon attention sur un phénomène lumineux dans le  
ciel. Il était environ 21 H 20 et il n'y avait pas encore d'obscurité totale. Il  
s'agissait d'un point lumineux de grande intensité et cinq à sept fois plus  
important qu'une étoile habituelle. Il n'y avait pas encore d'étoile dans le  
ciel. Cette source lumineuse se déplaçait très lentement. J'ai pu l'observer  
pendant environ trois quarts d'heure. -----

- J'ai filmé ce phénomène à l'aide de mon caméscope en utilisant le zoom au  
maximum. Je détiens cette cassette à la disposition d'autorités qui seraient  
intéressées par son visionnement. -----

- Ce point lumineux se déplaçait de SUD, SUD-EST à NORD, NORD-OUEST et il a  
disparu derrière la montagne qui fait face à mon domicile. Durant toute la  
trajectoire, la lumière est restée de la même intensité et de la même dimension.  
Avant que ce point lumineux ne disparaisse, nous avons remarqué avec mon épouse,  
un éclair derrière la montagne, d'une couleur bleutée. Nous avons pensé à un  
éclair d'orage cependant nous n'avons pas aperçu de zébrage dans le ciel,  
seulement cette lumière bleue instantanée. Il n'y en a pas eu d'autre. J'estime  
à environ dix minutes le temps entre la vue de cet éclair et la disparition de  
la source lumineuse derrière la montagne, au même endroit. -----

- J'ai également photographié ce phénomène lumineux avec un zoom 135 mm,  
cependant ayant opéré en automatique, du fait de l'obscurité, j'ai bougé pendant  
l'ouverture du diaphragme et les négatifs semblent être flous. J'ai pris trois  
photos qui ne sont pas encore développées. Je n'ai jamais vu cette source  
lumineuse auparavant. Durant le déplacement de ce phénomène, je n'ai perçu aucun  
bruit provenant de sa direction. La source lumineuse était constante et n'a pas  
varié dans sa ligne de déplacement uniforme. J'ai appelé mes voisins, la famille  
R , pour leur signaler mon observation. Nous n'avons échangé aucune  
impression à l'issue. Aucun autre voisin ne m'a parlé de cette observation.""""

A le 21 Mai 1994 à 10 h 20

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y  
changer à y ajouter ou à y retrancher

LA PERSONNE ENTENDUE

L'O.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour onze mai mil neuf cent quatre vingt quatorze à quatorze heures cinquante cinq, nous trouvons à

nous soussigné(s) **B C**, adjudant, O.P.J. en résidence à

vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

**G M épouse C**

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

**F/****française -**

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

**mariée**

FILIACTION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

domiciliée

. Sans profession.

----- - Le 7 mai 1994 vers 21 h 20, je me trouvais à mon domicile, au salon. J'étais assise lorsque mon attention a été attirée par la présence d'une lueur perçue par la fenêtre. La nuit commençait à tomber. Il n'y avait pas d'étoile. Dans un premier temps j'ai pensé à un avion puis j'ai constaté que cette lueur ne donnait pas l'effet de se déplacer. J'ai avisé mon mari qui se trouvait près de moi. Cette lueur m'a paru être comme une grosse étoile qui brillait énormément. Mon mari a ouvert la fenêtre et a regardé ce phénomène puis il l'a photographié et ensuite filmé avec son caméscope. Nous avons constaté que cette lumière se déplaçait très, très lentement dans le ciel. A l'observation visuelle il était impossible de distinguer une forme particulière, tellement la lumière était intense. Je n'ai pas remarqué de couleur particulière. Cette source lumineuse paraissait cinq fois plus grosse qu'une étoile. L'observation s'est effectuée face à la maison. Le point lumineux se trouvait légèrement au-dessus de la cime de deux bouleaux légèrement à la droite de celle-ci. Ces arbres sont situés de l'autre côté de la rue, dans la propriété voisine. Ce phénomène a duré environ trois quarts d'heure puis il a disparu derrière la montagne, face à notre maison, en direction de -----

- Je précise qu'il y avait environ dix minutes que nous observions cette source lumineuse lorsque nous avons vu une lumière violacée pareille à un éclair cependant nous n'avons pas observé le zébrage habituel en cas semblable. Cette sorte d'éclair m'a paru être plus en arrière par rapport à la source lumineuse. L'éclair m'a semblé provenir de derrière la ligne de crête de la montagne. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un orage qui se préparait. Lorsque nous avons terminé notre observation vers 22 heures le ciel était étoilé et très dégagé. -----

- Durant le déplacement de la source lumineuse, celle-ci a toujours gardé sa même intensité et dimension. Le déplacement a toujours été constant. Je n'ai perçu aucun bruit, tel celui d'un moteur d'aéronef. Au delà de la propriété voisine il y a la rivière, le chemin de fer, un lotissement puis la montagne boisée. -----

- Mon mari a appelé notre voisine pour l'aviser de ce phénomène spatial. Elle a pensé que cela pouvait être un satellite. Je n'ai pas eu d'autre écho sur ce phénomène. -----

- S.I. : Lorsque j'ai observé l'éclair cité plus haut, je n'ai entendu aucune déflagration à l'issue. -----

- Cet éclair ne m'a pas semblé avoir un lien avec la source lumineuse. -----

A Le 11 mai 1994 à 15 h 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

(A signé au carnet de déclarations)

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 04103 - PV 00282/94

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

04

1

Nous soussigné : ADJUDANT C B , ADJOINT AU COMMANDANT DE BRIGADE, en  
résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

T. H. , 45 ans,

épouse R.

née le

à

FRANCE,

demeurant

mariée, sans profession, nationalité française,

qui déclare le onze mai mil neuf cent quatre vingt quatorze  
à quinze heures et quarante cinq minutes:"-----

"""""" - Le 7 mai 1994 vers 21 h 30, M; C , mon voisin, m'a téléphoné pour  
me demander d'observer une source lumineuse dans le ciel, située au  
sud-ouest. Depuis ma fenêtre j'ai remarqué un point lumineux plus brillant qu'une  
étoile et plus important en dimension, environ le double. J'ai regardé cette  
source lumineuse environ cinq minutes et l'ai observée avec une paire de  
jumelles. Je n'ai rien remarqué de plus qu'une source lumineuse. Je ne l'ai pas  
vue se déplacer. Je pense qu'il s'agit d'un satellite car j'ai revu ce phénomène  
le lendemain, à peu près à la même heure. - - - - -

- J'ai déjà observé depuis longtemps le même phénomène à l'opposé, qui  
existe toujours. Je n'ai rien observé d'autre qu'un point lumineux. Cette  
observation ne m'a pas impressionnée du tout""""""

- Le 11 mai 1994 à 16 h 10n à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y  
changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L'O.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)